

CONSEIL D'ADMINISTRATION
Séance du 13 février 2018

Délibération
n° CA 2018 - 11

relative à l'attribution de prix dans le cadre des Olympiades académiques de mathématiques 2018

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L.712-3 ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1

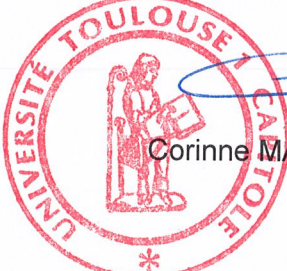
Le prix suivant sera attribué au lauréat des Olympiades académiques de mathématiques 2018 :

Prix attribués	Montant
Bon FNAC	400 €

Article 2

Ces subventions seront imputées sur le Service Opérationnel **912 001 (Ecole d'économie de Toulouse)**.

La présidente du conseil d'administration,



Corinne MASCALA